



- [Thématiques](#)
- [Actualités](#)
- [Activités](#)
- [À propos](#)
- [Permanences](#)
- [Services](#)
- [Poser une question](#)

Sélectionner une page

Le test d'entrée en médecine et dentisterie laisse place à un concours



Le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté ce 29/09 en dernière lecture le projet de Décret relatif à l'instauration d'un concours d'entrée pour les filières de médecine et dentisterie à partir de l'année académique 2023-2024.

Quels sont les changements attendus ?

L'examen d'entrée laissait entrer tous ceux qui le réussissaient tandis que le concours, lui, permettra seulement à un nombre prédéterminé de lauréats (les mieux classés) d'entamer ces études.

Tous les étudiants réussissant le concours auront la garantie de disposer d'un numéro INAMI.

Le texte adopté définit comment se calcule le nombre d'admis (sachant que le quota de numéros INAMI passera en 2028 de 505 à 744 numéros) et réduit le nombre maximal d'étudiants non-résidents lauréats. Le nombre de non-résidents sera en effet réduit de 30 à 15% afin de garantir une offre de soins suffisante et lutter contre de possibles pénuries liées au départ de diplômés après leurs études.

Le concours se déroulera en une session unique comprise entre le 16 et le 31 août précédant l'année académique concernée, afin de permettre aux étudiants de se préparer durant l'été et de donner le temps aux candidats non-retenus de se réorienter avant la rentrée.

Pour le reste, les huit matières sur lesquelles portera le concours restent les mêmes que celles du test d'entrée. Une première partie concernera toujours les connaissances scientifiques évaluées (chimie, biologie, physique, mathématiques) tandis que la deuxième partie est relative à la communication et l'analyse critique de l'information (capacité d'analyse et de raisonnement, capacité de communication et de perception de situations conflictuelles, capacité de perception de l'éthique et considération de ses conséquences sur l'individu et la société, capacité à faire preuve d'empathie, de compassion d'équité et de respect).

[RGPD](#)

[Politique de cookies \(EU\)](#)

- [Suivre](#)
- [Suivre](#)
- [Suivre](#)

INFOR JEUNES ASBL

Chaussée de Louvain, 339
1030 Bruxelles
Tél.: 02 733 11 93
inforjeunes@jeminforme.be

